

## **Prévention contre les vols à la roulotte**

### **Vols à la roulotte :**

**action de dérober des objets ou des documents à l'intérieur d'un véhicule vide de tout occupant**

- Ne laissez pas d'objets visibles dans votre véhicule (téléphone portable, appareil photo, GPS,...).
- Ne laissez pas vos papiers (d'identité ou carte grise) ou de sacs apparents dans votre véhicule.
- Lorsque cela est possible, privilégiez les parkings surveillés.  
Sinon, stationnez dans des endroits éclairés et passants.
- Équipez votre véhicule d'une alarme intrusion.
- Verrouillez systématiquement les vitres, les portes et le coffre de votre véhicule.
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule si les clés se trouvent encore à l'intérieur et si le moteur est encore en marche.

### **En cas de vol dans un véhicule :**

**Ne touchez à rien et prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie dont dépend votre domicile. Vous recevrez en retour tous les conseils pour les démarches à effectuer.**

**En cas d'urgence, composez le 17**

**Gendarmerie  
du Puy-de-Dôme**